

RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE



CROSS-COUNTRY ELIMINATOR

XCE

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CATEGORIES D'AGE	3
4.	CIRCUIT	3
5.	ENGAGEMENTS	4
6.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	4
7.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF.....	4
8.	MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES	5
9.	EQUIPEMENT	5
10.	ZONE DE DEPART.....	5
11.	PROGRAMME DE COURSE	6
12.	MISE EN GRILLE.....	6
13.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	7
14.	CLASSEMENT	7
15.	COMPTAGE DES POINTS	7
16.	RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	8
17.	PENALITES.....	9
18.	RECLAMATIONS.....	9
19.	ANNEXE 1 : DOTATIONS	10
	<i>Classement par Manche.....</i>	<i>10</i>
	<i>Classement Final.....</i>	<i>10</i>
20.	ANNEXE 2 : PROGRAMME XCE.....	11

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la “**COUPE DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN – XC Eliminator**”. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes :

Pour la course homme :

- aux compétiteurs français titulaires d'une licence de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie.
- aux coureurs étrangers figurant au « ranking UCI » ou possédant une licence élite délivrée par sa fédération.
- aux compétiteurs français titulaires d'une licence junior

Pour la course Femme :

- aux compétitrices françaises titulaires d'une licence de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie
- aux compétitrices étrangères figurant au « ranking UCI » ou possédant une licence élite délivrée par sa fédération.
- aux compétitrices françaises titulaires d'une licence junior

- 2.2 La course aura lieu si 12 compétiteurs Hommes et Femmes sont régulièrement inscrits.

3. CATEGORIES D'AGE

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. CIRCUIT

- 4.1 *Caractéristiques*

Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 500 et 600m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels.

Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.

Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

- 4.2 *Contrôles de passage*

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons : **INTERNET ou sur place** avec majoration.

Aucun reclassement en mise en grille ne sera fait pour les coureurs s'inscrivant sur place.

Le tarif de l'inscription est de **10 €**

5.2 *Engagements par Internet*

Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par Carte Bancaire en ligne.

Les inscriptions sur Internet seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

5.3 *Engagements sur place*

Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 30 €.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné 90 € au-delà de 3 inscrits de la même structure.

Les engagements sur place seront admis jusqu'à **2 heures avant le premier départ**, dernier délai.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

6.1 Les numéros de course seront les numéros de dossard attribués **spécifiquement en XCE** :

Hommes	1 à 199
Femmes	1001 à 1199

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr). Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à deux heures avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

7.2 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsque son nom sera sur les listes de départ.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

- 8.1 Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France de XC Eliminator devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur pour le cross-country.
- 8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 8.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 8.4 Assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve
- 8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.
- 8.6 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

9. EQUIPEMENT

- 9.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.2 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

10. ZONE DE DEPART

- 10.1 L'accès à la ligne de départ s'effectue par des portes latérales ou par l'arrière de la ligne.
- 10.2 La ligne doit comporter au minimum un concurrent tous les 80 cm.
- 10.3 Les lignes de départ sont matérialisées au sol, sur les 5 premiers mètres.
- 10.4 Le départ est donné par l'arbitre au départ selon la procédure suivante :
Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ,
puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.
- 10.5 Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

11. PROGRAMME DE COURSE

11.1 *Résumé*

Les 32 meilleurs hommes et les 16 meilleures Femmes sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans l'épreuve principale en poules de quatre, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant.

11.2 *Manche de qualification*

Pour qu'une épreuve XCE puisse avoir lieu, il faut qu'au moins 12 coureurs participent à la manche de qualification.

La manche de qualification prend la forme d'une épreuve individuelle chronométrée d'un ou plusieurs tours du parcours.

Les 32 meilleurs hommes (8x4) et les 16 meilleures femmes (4x4) se qualifient pour l'épreuve principale.

Les qualifications des hommes auront lieu avant celles des femmes.

Les départs seront donnés dans l'ordre suivant (dans l'ordre inverse) :

- Date d'inscription.
- Classement générale de la Coupe de France XCE de l'année précédente pour la première manche ou classement général provisoire
- Ranking UCI

11.3 *Epreuve principale*

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 2 (Format des compétitions XCE).

Ordre des manches :

- les hommes d'abord, jusqu'à ce que les femmes aient le même système de carrés.
- finales : petite finale femmes puis petite finale hommes
- grande finale femmes puis grande finale hommes.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par la disqualification (DSQ).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

12. MISE EN GRILLE

12.1 La mise en grille s'effectuera selon les temps de qualification.

12.2 Une grille de départ sera tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ.

12.3 Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps, choisit en premier.

13. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 13.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.
- 13.2 Le ravitaillement liquide et solide est interdit sur l'ensemble du parcours.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :
- Hommes
 - Femmes
- 14.2 Le classement final de la compétition est établi par groupes dans l'ordre suivant :
1. Tous les coureurs participant à la grande finale, à l'exception des coureurs DSQ.
 2. Tous les coureurs participant à la petite finale, à l'exception des coureurs DSQ.
 3. Les coureurs déclarés DNF ou DNS en demi-finale.
 4. Le classement des autres coureurs est déterminé par la manche qu'ils ont atteinte, puis par leur classement dans leur manche éliminatoire.

~~Les coureurs qui ne se qualifient pas pour l'épreuve principale ne figurent pas dans le classement final.~~

En cas de DSQ, les coureurs suivants se déplaceront au classement final. Par exemple, en cas d'une DSQ dans la grande finale, le vainqueur de la petite finale sera classé quatrième au classement final.

Pour tous les autres aspects du règlement non prévu dans le présent texte, le règlement de l'Union Cycliste Internationale sera appliqué.

- 14.3 Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, suivant la procédure suivante :
- **Après l'arrivée de la manche de qualification :**
 - un classement de la manche.
 - Un tableau constituant les manches éliminatoires.
 - **Un classement de l'épreuve après les finales.**

15. COMPTAGE DES POINTS

- 15.1 Barème d'attribution des points par manche :

1er : 400 pts, 2e : 390 pts, 3e : 381 pts, 4e : 373 pts, 5e : 366 pts, 6e : 360 pts, 7e : 355 pts, 8e : 351 pts, 9e : 348 pts, 10e : 346 pts, 11e : 344 pts, 12e : 342 pts, 13e : 340 pts, 14e : 338 pts, 15e : 336 pts, 16e : 334 pts, 17e : 332 pts, 18e : 330 pts, 19e : 328 pts, 20e : 326 pts, 21e : 324 pts, 22e : 322 pts, 23e : 320 pts, 24e : 318 pts, 25e : 316 pts, 26e : 314 pts, 27e : 312 pts, 28e : 310 pts, 29e : 308 pts, 30e : 306 pts, 31e : 304 pts, 32e : 302 pts, 33e : 300 pts, 34e : 298 pts, 35e : 296 pts, 36e : 294 pts, 37e : 292 pts, 38e : 290 pts, 39e : 288 pts, 40e : 286 pts, 41e : 284 pts, 42e : 282 pts, 43e : 280 pts, 44e : 278 pts, 45e : 276 pts, 46e : 274 pts, 47e : 272 pts, 48e : 270 pts, 49e : 268 pts, 50e : 266 pts, 51e : 264 pts, 52e : 262 pts, 53e : 260 pts, 54e : 258 pts, 55e : 256 pts, 56e : 254 pts, 57e : 252 pts, 58e : 250 pts, 59e : 248 pts, 60e : 246 pts, 61e : 244 pts, 62e : 242 pts, 63e : 240 pts, 64e : 238 pts, 65e : 236 pts, 66e : 235 pts, 67e : 234 pts, 68e : 233 pts, 69e : 232 pts, 70e : 231 pts, 71e : 230 pts, 72e : 229 pts, 73e : 228 pts, 74e : 227 pts, 75e : 226 pts, 76e : 225 pts, 77e : 224 pts, 78e : 223 pts, 79e : 222 pts, 80e : 221 pts, 81e : 220 pts, 82e : 219 pts, 83e : 218 pts, 84e : 217 pts, 85e : 216 pts

pts, 86e : 215 pts, 87e : 214 pts, 88e : 213 pts, 89e : 212 pts, 90e : 211 pts, 91e : 210 pts, 92e : 209 pts, 93e : 208 pts, 94e : 207 pts, 95e : 206 pts, 96e : 205 pts, 97e : 204 pts, 98e : 203 pts, 99e : 202 pts, 100e : 201 pts, 101e : 200 pts, 102e : 199 pts, 103e : 198 pts, 104e : 197 pts, 105e : 196 pts, 106e : 195 pts, 107e : 194 pts, 108e : 193 pts, 109e : 192 pts, 110e : 191 pts, 111e : 190 pts, 112e : 189 pts, 113e : 188 pts, 114e : 187 pts, 115e : 186 pts, 116e : 185 pts, 117e : 184 pts, 118e : 183 pts, 119e : 182 pts, 120e : 181 pts, 121e : 180 pts, 122e : 179 pts, 123e : 178 pts, 124e : 177 pts, 125e : 176 pts, 126e : 175 pts, 127e : 174 pts, 128e : 173 pts, 129e : 172 pts, 130e : 171 pts, 131e : 170 pts, 132e : 169 pts, 133e : 168 pts, 134e : 167 pts, 135e : 166 pts, 136e : 165 pts, 137e : 164 pts, 138e : 163 pts, 139e : 162 pts, 140e : 161 pts, 141e : 160 pts, 142e : 159 pts, 143e : 158 pts, 144e : 157 pts, 145e : 156 pts, 146e : 155 pts, 147e : 154 pts, 148e : 153 pts, 149e : 152 pts, 150e : 151 pts, 151e : 150 pts, 152e : 149 pts, 153e : 148 pts, 154e : 147 pts, 155e : 146 pts, 156e : 145 pts, 157e : 144 pts, 158e : 143 pts, 159e : 142 pts, 160e : 141 pts, 161e : 140 pts, 162e : 139 pts, 163e : 138 pts, 164e : 137 pts, 165e : 136 pts, 166e : 135 pts, 167e : 134 pts, 168e : 133 pts, 169e : 132 pts, 170e : 131 pts, 171e : 130 pts, 172e : 129 pts, 173e : 128 pts, 174e : 127 pts, 175e : 126 pts, 176e : 125 pts, 177e : 124 pts, 178e : 123 pts, 179e : 122 pts, 180e : 121 pts, 181e : 120 pts, 182e : 119 pts, 183e : 118 pts, 184e : 117 pts, 185e : 116 pts, 186e : 115 pts, 187e : 114 pts, 188e : 113 pts, 189e : 112 pts, 190e : 111 pts, 191e : 110 pts, 192e : 109 pts, 193e : 108 pts, 194e : 107 pts, 195e : 106 pts, 196e : 105 pts, 197e : 104 pts, 198e : 103 pts, 199e : 102 pts, 200e : 101 pts, 201e : 100 pts, 202e : 99 pts, 203e : 98 pts, 204e : 97 pts, 205e : 96 pts, 206e : 95 pts, 207e : 94 pts, 208e : 93 pts, 209e : 92 pts, 210e : 91 pts, 211e : 90 pts, 212e : 89 pts, 213e : 88 pts, 214e : 87 pts, 215e : 86 pts, 216e : 85 pts, 217e : 84 pts, 218e : 83 pts, 219e : 82 pts, 220e : 81 pts, 221e : 80 pts, 222e : 79 pts, 223e : 78 pts, 224e : 77 pts, 225e : 76 pts, 226e : 75 pts, 227e : 74 pts, 228e : 73 pts, 229e : 72 pts, 230e : 71 pts, 231e : 70 pts, 232e : 69 pts, 233e : 68 pts, 234e : 67 pts, 235e : 66 pts, 236e : 65 pts, 237e : 64 pts, 238e : 63 pts, 239e : 62 pts, 240e : 61 pts, 241e : 60 pts, 242e : 59 pts, 243e : 58 pts, 244e : 57 pts, 245e : 56 pts, 246e : 55 pts, 247e : 54 pts, 248e : 53 pts, 249e : 52 pts, 250e : 51 pts, 251e : 50 pts, 252e : 49 pts, 253e : 48 pts, 254e : 47 pts, 255e : 46 pts, 256e : 45 pts, 257e : 44 pts, 258e : 43 pts, 259e : 42 pts, 260e : 41 pts, 261e : 40 pts, 262e : 39 pts, 263e : 38 pts, 264e : 37 pts, 265e : 36 pts, 266e : 35 pts, 267e : 34 pts, 268e : 33 pts, 269e : 32 pts, 270e : 31 pts, 271e : 30 pts, 272e : 29 pts, 273e : 28 pts, 274e : 27 pts, 275e : 26 pts, 276e : 25 pts, 277e : 24 pts, 278e : 23 pts, 279e : 22 pts, 280e : 21 pts, 281e : 20 pts, 282e : 19 pts, 283e : 18 pts, 284e : 17 pts, 285e : 16 pts, 286e : 15 pts, 287e : 14 pts, 288e : 13 pts, 289e : 12 pts, 290e : 11 pts, 291e : 10 pts, 292e : 9 pts, 293e : 8 pts, 294e : 7 pts, 295e : 6 pts, 296e : 5 pts, 297e : 4 pts, 298e : 3 pts, 299e : 2 pts, 300e : 1 pt

- 15.2 Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves au cours de la saison est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

En 2020 les Championnats de France compteront comme une manche de Coupe de France et attribueront des points pour le classement général final de la Coupe de France.

- 15.3 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

16. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 16.1 Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de France un podium sera organisé.
- 16.2 Les cérémonies protocolaires se feront dans la mesure du possible juste après les courses. (15 min. maximum)
- 16.3 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

En 2020 les Championnats de France compteront comme une manche de Coupe de France et attribueront des points pour le classement général final de la Coupe de France.

16.2 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, tenue officielle du club, du team ou du comité, conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

17. PENALITES

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre et/ou découpage de la plaque/dossard :
 - au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque : refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

18. RECLAMATIONS

18.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées immédiatement après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

18.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.

18.3 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

19. ANNEXE 1 : Dotations

Classement par Manche

Montant général des prix : 1 150 €

Scratch Hommes & Scratch Femmes : 2 x 575 €

1 ^{er}	200 €
2 ^e	150 €
3 ^e	100 €
4 ^e	75 €
5 ^e	50 €

Classement Final

Montant général des prix 1 600 €

Scratch Hommes & Scratch Femmes : 2 x 800 €

1 ^{er}	300 €
2 ^e	200 €
3 ^e	130 €
4 ^e	100 €
5 ^e	70 €

20. ANNEXE 2 : Programme XCE

PROGRAMME XCE (32 coureurs, 4 par manche)

1/8 FINALS

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	16		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
26.	26		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

1/4 FINALS

Heat 1 > 1.	Bib	Heat 9	Rank
Heat 1 > 2.			
Heat 2 > 1.			
Heat 2 > 2.			

Heat 3 > 1.	Bib	Heat 10	Rank
Heat 3 > 2.			
Heat 4 > 1.			
Heat 4 > 2.			

Heat 5 > 1.	Bib	Heat 11	Rank
Heat 5 > 2.			
Heat 6 > 1.			
Heat 6 > 2.			

Heat 7 > 1.	Bib	Heat 12	Rank
Heat 7 > 2.			
Heat 8 > 1.			
Heat 8 > 2.			

1/2 FINALS

Heat 9 > 1.	Bib	Semi Final 1	Rank
Heat 9 > 2.			
Heat 10 > 1.			
Heat 10 > 2.			

Heat 11 > 1.	Bib	Semi Final 2	Rank
Heat 11 > 2.			
Heat 12 > 1.			
Heat 12 > 2.			

FINALS

Semi Final 1 > 3.	Bib	Small Final	Rank
Semi Final 1 > 4.			
Semi Final 2 > 3.			
Semi Final 2 > 4.			

Semi Final 1 > 1.	Bib	Big Final	Rank
Semi Final 1 > 2.			
Semi Final 2 > 1.			
Semi Final 2 > 2.			

Notes :

- If fewer than 24 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/4 finals :
Heat 1 > Bib 1-8-9-16, Heat 2 > 4-5-12-13, Heat 3 > 2-7-10-15, Heat 4 > 3-6-11-14.
The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round